



NATIONS
UNIES

HS



Commission des
établissements humains

Distr.
GENERALE

HS/C/18/9/Add.1
22 décembre 2000

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Dix-huitième session
Nairobi, 12-16 février 2001
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**PROJET DE BUDGET DE LA FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET
LES ETABLISSEMENTS HUMAINS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

**RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

Note du Secrétariat

L'annexe à la présente note contient le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2002-2003.

* HS/C/18/1.

K0050456

291200

**PROJET DE BUDGET DE LA FONDATION DES NATIONS UNIES POUR L'HABITAT ET LES
ETABLISSEMENTS HUMAINS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003**

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné le projet de budget de la Fondation de Nations Unies pour l'Habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2002-2003 (HS/C/18/9). En l'occasion, il a rencontré des représentants du Directeur exécutif du CNUEH (Habitat). Le Comité consultatif note que le projet de budget a été établi conformément au modèle de budget normalisé utilisé par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Il note également que le tableau 2 fournit des renseignements sur le budget révisé de 2000-2001, sur lesquels se fondaient les propositions pour 2002-2003.

2. Le Comité consultatif note que s'il ressort du paragraphe 9 du projet de budget que d'importants progrès ont été accomplis durant l'exercice biennal en cours pour ce qui est de stabiliser la situation financière de la Fondation, les difficultés n'ont pas été toutes résolues. Il note également qu'il ressort du paragraphe 11 du projet de budget qu'il y a lieu de mettre en place sans tarder un mécanisme qui permette à l'ONUN de mieux rendre compte au CNUEH (Habitat) du coût et la qualité des services fournis par l'ONUN. Il ressort des renseignements contenus dans le projet de budget et des informations fournies au Comité consultatif par les représentants du Directeur exécutif que la situation semble s'améliorer, mais que, comme indiqué au paragraphe 11 du rapport du Comité et des commissaires aux comptes (A55/5/Add.8), des progrès restent à faire.

3. Comme indiqué au tableau 1 du projet de budget, le montant estimatif des recettes de la Fondation pour 2002-2003 comprend 16 156 900 dollars au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, représentant une augmentation de 1 468 800 dollars, soit 10 % de crédits pour l'exercice 2000-2001. L'approbation de ce montant est subordonnée à la présentation à l'Assemblée générale par le Secrétaire général du projet de budget-programme de 2000-2003. Par conséquent, ce montant ne figure au projet de budget qu'à titre indicatif. Comme indiqué au tableau 4 du projet de budget, le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 de la Fondation se monte à 23 998 900 dollars comprenant 19 409 000 dollars au titre du programme, 1 964 300 dollars au titre de l'appui au programme, et 2 625 600 dollars pour la gestion et l'administration.

4. Le Comité consultatif s'inquiète de ce que les projections des ressources pour l'exercice 2002-2003 pour les fonds à des fins tant générales que particulières soient optimistes. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 64 du projet de budget, les montants des recettes pour 2000-2001 comprennent des contributions prévues de 8 millions de dollars au titre de fonds à des fins générales, 11,3 millions de dollars au titre de fonds à des fins particulières et 0,9 million de dollars au titre d'intérêts créditeurs. Le Comité note qu'il ressort du paragraphe 65 du projet de budget qu'à la fin de septembre 2000, les contributions au fonds à des fins générales représentaient un montant de 2,4 millions de dollars et que les contributions versées mais se montaient à un total de 0,2 million de dollars, la différence, de 1,2 million de dollars devrait être allouée pour atteindre le montant prévu de 3,8 millions de dollars. Le Comité note également que, comme il ressort du paragraphe 67 du projet de budget, les contributions à des fins particulières reçues à la fin de septembre 2000 étaient de 3,8 millions de dollars, plus 0,9 millions de dollars que deux pays se sont engagés à verser avant la fin de l'année, le montant de 0,9 million de dollars restant devant être prélevé sur le montant prévu de 5 650 000 dollars. Le Comité consultatif ne doute pas que le Directeur exécutif incitera le CNUEH (Habitat) à redoubler d'efforts en matière de collecte de fonds.

5. Au total, 31 postes sont proposés au titre de l'exercice 2002-2003 (13 postes d'administrateur et 18 postes d'agents locaux) au titre du programme, 3 (2 postes d'administrateur et 1 poste d'agent local) au titre de l'appui au programme et 4 (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agents locaux) au titre de la gestion et de l'administration (paragraphe 78 et tableau 10, HS/C/18/9), soit 6 postes de plus par rapport à 2000-2001. L'Annexe II au projet de budget contient les estimations appliquées au projet de budget 2002-2003, notamment pour ce qui est du pourcentage de postes vacants, et des taux d'inflation et de change.

6. Pour ce qui est du pourcentage de postes vacants, le Comité consultatif note, comme il ressort du paragraphe 1 de l'annexe II du projet de budget, que les pourcentages de postes vacants de 6,5 % pour la catégorie des administrateurs et de 2,5 % pour la catégorie des services généraux sont pris en compte dans les dépenses de l'exercice 2000-2003. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que pratiquement tous les postes du CNUEH (Habitat) étaient alors pourvus, bien qu'un certain nombre d'entre eux soient occupés par des temporaires. Le Comité consultatif a été également informé que les vacances de postes actuelles étaient dues à l'absence du Directeur exécutif et à un recrutement différé de cadres supérieurs, causes, qui, à leur tour, ont eu des répercussions sur d'autres nominations d'administrateur. Ces vacances étaient dues aussi à un financement insuffisant des activités de base au titre de l'appui au programme.

7. Le Comité consultatif est conscient que les difficultés persistent pour ce qui est de pourvoir des postes à Nairobi et ne doute pas que le Service de gestion des ressources humaines traitera ce problème à titre prioritaire. Au vu de la situation financière décrite au paragraphe ci-dessus, et compte tenu de ce qui a été signalé à la fin du paragraphe 6 précédent, le Comité consultatif recommande la prudence en ce qui concerne les nouveaux postes, qui ne devraient être créés et pourvus qu'une fois que des recettes suffisantes sont assurées.

8. Comme indiqué aux paragraphes 17 2), 3) et 4) et aux tableaux 1 et 2 du projet de budget, la projection révisée du financement de la coopération technique pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoit des dépenses directes des 120 millions de dollars, en plus des dépenses d'appui au programme, de 3 %, pour financer le programme de réhabilitation des établissements du CNUEH (Habitat) entrepris dans le Nord de l'Iraq et financé dans le cadre de l'accord "pétrole contre nourriture" conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement Iraquien. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que les 3 % prévus dans le cadre de ce projet au titre des dépenses d'appui au programme étaient suffisants. L'adéquation de ce pourcentage devrait être confirmée et approuvée par la Commission des établissements humains.

9. Le Comité consultatif note qu'il ressort du paragraphe 51 du projet de budget qu'en attendant qu'une décision soit prise sur la création d'un comité des représentants permanents en tant qu'organe subsidiaire de la Commission des établissements humains, un montant provisoire de 156 000 dollars a été inclus au titre de la rubrique "organes directeurs". Comme indiqué au tableau 5 du projet de budget, ce montant serait imputé sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies consacré au Service des conférences au titre des sessions des groupes de travail du Comité des représentants permanents. Le Comité consultatif entend étudier cette question lors de l'examen du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003.
